

Maître d'ouvrage : HECTARE SA

Programme : Création d'un lotissement "La Clusa" - Commune de Les Cluses _ LOT 2

Entreprise : TP 66 ; demeurant : 79, Route de Perpignan - 66 380 PIA

SITUATION DE TRAVAUX N°1 DU 31/01/23			CERTIFICAT D'AVANCEMENT DE TRAVAUX N°1	
Montant TOTAL MARCHE		20 425,00 €	Pour le paiement de la situation au profit de l'entreprise précitée; je soussigné, SARL OPALE, certifie que vu la situation du 31/01/23, il apparaît que l'ensemble des ouvrages exécutés et des fournitures faites s'élèvent à :	
Montant sous-traité HT		0,00 €		
SITUATION FINANCIERE			TRAVAUX	
Certificats antérieurs HT			Travaux cumulés HT 11 475,50 €	
N°	Date	Montant	Travaux supplémentaires HT	
			Avenants HT	
			Révision de prix HT	
			0,00 €	
			ENSEMBLE HT 11 475,50 €	
			A DEDUIRE	
AVANCE FORFAITAIRE HT		0,00 €	Situations précédentes HT 0,00 €	
Totaux certificats antérieurs HT		0,00 €	Remboursement avance HT 0,00 €	
Montant du présent certificat HT		11 475,50 €		
TOTAL A CE JOUR HT		11 475,50 €	MONTANT HT 11 475,50 €	
AVANCEMENT			APPROVISIONNEMENTS	
Marché global		56,18%	MONTANT HT 11 475,50 €	
Signature Maître d'Ouvrage			CERTIFICAT DE PAIEMENT N°1 établi le 09/03/2023	
			TOTAL HT 11 475,50 €	
			TVA 20,00% 2 295,10 €	
			TOTAL TTC 13 770,60 €	
			Retenue de garantie TTC (5%) 0,00 €	
			Caution bancaire 1 225,50 €	
			MONTANT TOTAL ACOMPTE 13 770,60 €	
			Paiement direct - TP 66 en TTC 13 770,60 €	
Signature Maître d'Œuvre				
 OPALE CONSEIL ET INGENIERIE 1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74 SIRET 484 913 793 00069				



Une équipe, un métier, une région.

Tél. 04 68 63 34 61 – Fax 04 68 63 07 41
travaux.publics@tp66.fr

SAS HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES

FACTURE N° 2301076

PIA, le 31/01/2023

CHANTIER N° 22119

DEVIS N° 220283.1

SITUATION N° 1

Objet

LES CLUSES - LOTISSEMENT LA CLUSA. LOT 2 : RESEAUX HUMIDES.

Poste	Désignation	Un	Quantité Marché	Avt au 31/01/23		P.V.U	Montant HT
				%	Quantité		
	LOT II : RESEAUX EP - AEP - EU						
	<u>I - RESEAU PLUVIAL</u>						
	Création d'une tranchée drainante						
	a) 40x50cm y compris GNT 40/80, drain D100 et géotextile	ML	50.00	95.00	47.50	65.000 €	3 087.50 €
2	Création d'un puit d'infiltration (Profondeur : 2,50m, F&P buse D1000, GNT 40/80)	F	1.00	70.00	0.70	2 250.000 €	1 575.00 €
3	Fourniture et pose de grille avaloir profil T ou A ou CC, y compris raccordement sur réseau principal en PVC CR8 250mm	U	3.00	40.00	1.20	850.000 €	1 020.00 €
	Total I - RESEAU PLUVIAL						5 682.50 €
	<u>II - RESEAU EAU POTABLE</u>						
	Ouverture et fermeture de tranchée pour 1 réseau AEP en terrain naturel de toute nature, y compris lit de pose, enrobage, grillage avertisseur, remblai, compactage - Fourniture et pose d'une conduite PVC Pression						
	f) PVC Ø 75 PN 16	ML	75.00			80.000 €	
2	Création de branchement - Type parage + PE25 dans gaine bleu + 1ml à l'intérieur de la parcelle avec bouchon	U	5.00			585.000 €	
3	Raccordement sur réseau existant y compris ouverture et fermeture de la fouille sous chaussée existante	U	1.00			1 250.000 €	
	Fourniture et pose de vanne PN 16						
	a) sur Conduite PVC Pression PN 16 bars Ø 75	U	1.00			300.000 €	
	Fourniture et pose de té						
	a) sur Conduite PVC Pression PN 16 bars Ø 140	U	1.00			150.000 €	
	Fourniture et pose pièce spéciales						
	c) Plaque pleine	U	1.00			100.000 €	
	Total II - RESEAU EAU POTABLE						
	<u>III - DIVERS</u>						
2	Plan de récolement géoréférencé des réseaux pluvial, eaux usées et eau potable	U	1.00			400.000 €	
3	Implantation des ouvrages	U	1.00			400.000 €	
	Contrôle sur les conduites d'eau potable						
	a) Analyse et désinfection	F	1.00			200.000 €	
	b) Test d'étanchéité	F	1.00			400.000 €	

PAGE N° 1 / 3

S.A.S. TRAVAUX PUBLICS 66 (TP66) – 79 Route de Perpignan – 66380 PIA – Tél. : 04.68.63.34.61 – Fax : 04.68.63.07.41

S.A.S. au capital de 900 000 € - RCS Perpignan B 331 968 859 - Siret 331 968 859 00024 – Code APE : 4211 Z - T.V.A. FR 23 331 968 859

Aucun escompte consenti en cas de paiement anticipé. Taux d'intérêt pénalités de retard de paiement égal au taux appliqué par la BCE majoré de 10 points de pourcentage. En sus, paiement de l'indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement prévu à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce. Le devis est conclu en application des conditions générales de vente figurant au dos du présent devis et acceptées par le client.

Poste	Désignation	Un	Quantité Marché	Avt au 31/01/23		P.V.U	Montant HT
				%	Quantité		
5	c) Test poteau incendie (pesée débit pression avec remise PV de conformité)	F	1.00			100.000 €	
	Test compactage de tranchée pour chaque réseau EU-AEP-EP, 1 essai tous les 25ml	F	1.00			150.000 €	
	Total III - DIVERS						
	Total LOT II : RESEAUX EP - AEP - EU						5 682.50 €
	DEPOSE DE CANALISATION AEP EXISTANTE						
	Terrassement d'une tranchée pour dépose de conduite AEP y compris l'évacuation des déblais.	ML	180.00	100.00	180.00	13.200 €	2 376.00 €
	Dépose de canalisation AEP en PVC D140 y compris l'évacuation des déchets en centre de trié agréé	ML	180.00	100.00	180.00	6.500 €	1 170.00 €
	Mise en œuvre des déblais pour remblai	M3	50.00	100.00	50.00	6.200 €	310.00 €
	Fourniture et mise en œuvre de 0/80 recyclé y compris le compactage par couches pour reconstitution de sol	T	130.00	100.00	130.00	14.900 €	1 937.00 €
	Total DEPOSE DE CANALISATION AEP EXISTANTE						5 793.00 €

Règlement : VIREMENT 30 JOURS NET

Echéance le : 02/03/23

Montant HT Final

11 475.50 €

TVA 20 %

2 295.10 €

Montant TTC

13 770.60 €

RECAPITULATIF

Poste	Désignation	Montant Marché	% Situation	Montant HT
	LOT II : RESEAUX EP - AEP - EU	20 425.00 €	27.82 %	5 682.50 €
	I - RESEAU PLUVIAL	8 050.00 €	70.59 %	5 682.50 €
	II - RESEAU EAU POTABLE	10 725.00 €		
	III - DIVERS	1 650.00 €		
	DEPOSE DE CANALISATION AEP EXISTANTE	5 793.00 €	100.00 %	5 793.00 €
	TOTAL HT	26 218.00 €	43.77 %	11 475.50 €

Montant HT Final 11 475.50 €

TVA 20 % 2 295.10 €

Montant TTC 13 770.60 €

*Facture validée par nos
services*

OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE
 1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX
 Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74
 SIRET 484 913 793 00069



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

CAUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE NUMERO 2022-72285

En application des articles 1 et 2 de la loi référencée 71- 584 du 16 juillet 1971

La **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, Société anonyme (SA), dont le siège social est situé Tour Kupka B, 16 rue Hoche, TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 382 506 079, représentée par Madame Anne Sallé-Mongauze, signataire dûment habilitée aux effets des présentes.

Ci-après dénommé le « **Garant** ».

Connaissance prise du marché de travaux privé (ci-après le « **Marché** »), dont une copie lui a été remise, conclu entre :

TRAVAUX PUBLICS 66

79 Route de Perpignan, 66380 PIA

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 331 968 859

Ci-après dénommée « **L'Entrepreneur** »,

Et :

SAS HECTARE

75 ZI les Portes Domitiennes, 34741 VENDARGUES CEDEX

Ci-après dénommée le « **Maître d'Ouvrage** »,

Relatif à l'exécution de travaux pour un montant de : **24 510,00 euros** vis à vis du Maître de l'Ouvrage, ayant pour objet : **LOTISSEMENT LA CLUSA A LES CLUSES** et/ou **LOT N° 2 RESEAUX EP AEP EU**.

Marché en considération duquel le Maître de l'Ouvrage est susceptible de retenir à l'Entrepreneur, à titre de garantie, la somme de **1 225,50 euros** (mille deux cent vingt-cinq euros et cinquante centimes d'euros) toutes taxes comprises, représentant au plus 5% du montant du Marché toutes taxes comprises, et correspondant au montant maximal de la présente caution (le « **Montant Garanti** »),

à défaut d'exécution par l'Entrepreneur des travaux relevant de la retenue de garantie dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n°71-584 du 16 juillet 1971 « tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de travaux définis par l'article 1779, 3° du Code civil » (ci-après la « **Loi** »)

Article 1 – ENGAGEMENT DE CAUTION SOLIDAIRE

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire, avec renonciation au bénéfice de discussion et de division, de l'Entrepreneur envers le Maître de l'Ouvrage à hauteur du Montant Garanti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la Loi et à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au Marché, sauf accord du Garant résultant d'un avenant au présent cautionnement.

Article 2 – MISE EN JEU DU CAUTIONNEMENT – PAIEMENT PAR LE GARANT

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Maître de l'Ouvrage au Garant et motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur.

Référence Client : 300051

Modèle : RG - PRI CS

Version : 12/2018

Numéro : 2022-72285

Page 1/2



GROUPE BPCE

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 58 19 85 85
Société Anonyme au capital social de 160 995 996 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre - APE 6512 Z - TVA : FR 043 825 060 79

Tout paiement par le Garant au Maître de l'Ouvrage ne pourra intervenir que sur production, par ce dernier, du procès-verbal de réception des travaux objet du Marché signé par lui.

Tout paiement effectué par le Garant en exécution du présent cautionnement réduira d'autant et définitivement le Montant Garanti.

Article 3 – SUBROGATION DU GARANT

Du fait de son paiement, le Garant se trouvera de plein droit subrogé dans tous les droits du Maître de l'Ouvrage à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage renonçant à se prévaloir des dispositions de l'article 1346-3 du Code civil.

Article 4 – EXPIRATION DU CAUTIONNEMENT

Le présent cautionnement prendra fin dans les conditions de l'article 2 de la Loi, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception, faite avec ou sans réserve, des travaux objet du Marché, sauf opposition du Maître de l'Ouvrage motivée par l'inexécution des obligations de l'Entrepreneur et notifiée au Garant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner la condamnation de l'opposant à des dommages et intérêts.

Article 5 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent cautionnement est soumis au droit français. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre.

Article 6 – ELECTION DE DOMICILE

Dans le cadre du présent cautionnement, le Garant fait élection de domicile en son siège social.

Fait à La Défense Cedex, le 19/09/2022

Anne Sallé-Mongauze



BON POUR MAINLEVÉE A remplir par le bénéficiaire du présent engagement	
Cachet commercial	Signature de la personne habilitée, précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

Pour vérifier la conformité de cette caution, connectez-vous au site www.cautiiondemarche.com et indiquez le numéro de caution 2022-72285 ainsi que le numéro d'identification suivant : 0EBEE98F, ou connectez-vous directement à l'adresse suivante : <https://www.cautiiondemarche.com/site/beneficiary/search/2022-72285/0EBEE98F>